

réf. : ml/pf/pa

Attestation administrative

Le 1^{er} juillet 2022**Objet : Attestation pour événement météorologique exceptionnel**

Le Maire de Feyzin, Murielle LAURENT, atteste sous sa responsabilité que le jeudi 30 juin, peu avant 17 heures, un très violent orage de grêle a traversé la commune occasionnant de nombreux dégâts.

A cette date, une vigilance Orange pour des orages avait été émis par la Préfecture du Rhône.

L'orage s'est manifesté par des rafales de vent, de fortes précipitations ainsi que des chûtes de très gros grêlons.

Malgré la violence de l'orage, cette situation ne peut faire l'objet d'une demande de reconnaissance de catastrophe naturelle par la commune aux services de l'État ; la grêle n'étant pas un phénomène reconnu au titre des catastrophes naturelles.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Le Maire,

